son Polichinelle, Marianne voulut voir ce qu'il avait dans le ventre. Elle appuya trop violemment sur le ressort qui le faisait parler ; il poussa un juron formidable. La fillette eut peur, le lâcha, et, comme elle était près de la fenêtre, il tomba dans la rue.

« Maman, s'écria-t-elle en pleurant, mon Polichinelle s'est cassé ! »

Pendant que la mère essayait de consoler sa fille, on entendit une voix qui sortait de la salle de billard, murmurant : « C'était inévitable, je m'y attendais. Allons il faut en acheter un autre, qui ne sera pas plus solide. »

Le lendemain, Polichinelle, après avoir été foulé aux pieds par les passants, s'en allait, aplati et sali, où vont toutes les choses dont personne ne veut plus : dans le tombereau aux immondices.

MON PÈRE L'OIE.

Bulletin Militaire

AVIS AUX MILITAIRES RETRAITÉS.

Les sous-officiers et soldats retraités, dont les pensions ont été liquidées par application de la loi du 26 avril 1855, pourront toucher à partir du 1er février prochain, le supplément de pension qui leur est attribué par la loi du 18 août 1881.

Les arrérages de ce supplément échus du 1er janvier 1881 au 1er décembre suivant leur seront payés sur la production de leur titre de pension et d'un certificat de vie notarié.

Ceux d'entre eux qui ne se présenteront qu'à l'échéance du 1er mars prochain, n'auront à produire qu'un seul certificat de vie pour le paiement de la pension principale et pour celui du supplément.

Aux termes de la loi de 1881, les suppléments de pensions ne peuvent être cumulés ni avec un traitement civil payé des fonds de l'Etat, des départements ou des communes, ni avec le produit d'un bureau de tabac.

La jouissance de ces suppléments est donc incompatible avec toute rémunération attachée à un emploi civil retribué par l'Etat, le département ou la commune.

Les pensionnaires ont, en conséquence, à déclarer dans leurs certificats de vie s'ils jouissent ou non d'une rémunération de cette nature et s'ils sont ou non titulaires d'un bureau de tabac.

La déclaration de non cumul dans les certificats de vie est d'ailleurs, exigée par l'article 14 de la loi du 15 mai 1810, dont l'article 15 est ainsi conçu :

« Ceux qui, par de fausses déclarations ou de quelque manière que ce soit, auraient usurpé plusieurs pensions ou un traitement avec une pension, seront rayés de la liste des pensionnaires. Ils seront en outre poursuivis en restitution des sommes indûment perçues. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Expropriations de la rue de la Gare

Suite de la séance du 28 janvier

Il n'y a pas de plus-value, mais il y aura là des charges nouvelles.

Quant aux arrentataires des Hospices, le défenseur demande une indemnité calculé à 5 0[0.

Le chiffre total est maintenu à 106.905 fr. 32 c.

M. le président Gand fait remarquer que l'heure avance.

L'audience est suspendue à 2 heures 15, pour un quart d'heure.

Me DELEMER, avocat des Hospices de Roubaix, prend la parole à 2 heures 1[2.

La question de la plus-value, voilà ce qu'il y a à examiner maintenant.

La ville dit aux expropriés : La plus-value vous indemnisera largement des pertes que je vous impose.

Nous, nous disons : payez d'abord la valeur vénale de nos terrains.

La thèse de la ville tendrait à exiger du propriétaire une véritable compensation en argent ! c'est un comble !

Quoi ! vous voulez m'enrichir malgré moi ! Foin de vos promesses, je m'en tiens à ce que j'ai :

Mon voisin n'est pas touché par votre expropriation, et il en reçoit tous les avantages. Pourquoi cette différence entre lui et moi.

Mais le droit, dites-vous? Que me prendon ? un terrain, que me donne-t-on pour compensation ?

Une espérance, une probabilité.

Mais qui nous garantit le jour, l'année où votre rue de la Gare sera faite, dans nos temps troublés, qui peut répondre que, dans dix ans, je n'aurai pas encore sur les bras le terrain que vous me laissez comme compensation.

Vous prenez mon bien ; payez-le : je ne puis sortir de là. Vos promesses n'ont pas la certitude de ma possession actuelle.

L'orateur donne lecture de divers textes qui expliquent dans la loi de l'expropriation, le chapitre de la plus-value.

L'avocat de la ville de Roubaix a cité plusieurs décisions d'expropriation de la rue Nationale, à Lille.

Cela a besoin d'explication.

On croirait vraiment que tous les jurys ont toujours mis la plus-value en avant pour refuser toute indemnité.

Eh bien, messieurs, ces nombreux jurys se bornent à un seul, le même qui s'était promis de chicaner tous les propriétaires.

Maintenant que revient il à l'arrentateur (les Hospices) ?

Dans 43 ans, avez-vous dit, j'aurai droit à 125,000 francs.

Combien cela fait-il actuellement? A mon calcul, dit Me Delemer, 22 centimes par chaque franc que vous me devrez dans 43 ans.

Me Werquin capitalise l'arrentement à 5 0[0 mais en réalité il n'est que de 3 0[0, vous le savez.

Le jury se dira que l'argent ne rapporte pas 5 0[0. L'argent ne rapporte qu'entre 3 et 4 0[0.

Nous, hospices nous ne pouvons placer l'argent que vous allez nous donner qu'en 3 1[2 0[0 sur l'Etat. Voilà la situation qui nous est faite, nous ne capitalisons pas à 5 0[0.

De plus, nous recevions tous les ans les *canons* d'arrentement et nous avons encore 43 ans à en recevoir. Il faudra capitaliser ces chiffres.

Les hospices réclament 29,175 fr., soit au total avec les 1675,78 une somme de 29,830,78

Me BASQUIN, répondant à la fois au défenseur des Hospices et à celui de madame veuve Prus-Meurisse, conteste les dires de ses deux adversaires.

La maison, 90, rue du Chemin de Fer, occupée par M. Jules Wintrebert, n'a pas la valeur qu'on lui prête. D'ailleurs l'expropriation ne peut qu'améliorer sa situation.

On semble douter du succès de la nouvelle rue de la Gare. La circulation, la vie s'y porteront-elles ?

Il n'est pas admissible que, dans cette grande ville de Roubaix, l'une des plus populeuses et la plus industrielle de France peut-être, il n'y ait pas de mouvement.

Quant à vos craintes pour la reconstruction de la Gare, vos craintes sont également chimériques, dit le défenseur de la ville, et nous avons tout lieu d'espérer que la Cie du Nord n'attend qu'une arrière-ligne de la gare qu'elle veut construire.

Par tous ces motifs, Me Basquin persiste dans ses premières affirmations.

Enfin, en terminant, il ajoute : Je maintiens toute mon argumentation, tirée des arrêts de la Cour de cassation que j'ai cités. Vous le voyez, messieurs, je ne fais pas comme mes deux confrères, qui sont allés tirer leurs arguments dans la jurisprudence belge.

Pour moi, la justice de mon pays et vos consciences suffisent à m'assurer du gain de ma cause.

Me WERQUIN. — Encore un mot. Notre adversaire entend-il maintenir son offre unique de 7,300 francs, à partager entre nous et les Hospices.

Me BASQUIN, au nom de la ville, propose d'offrir 5,300 francs à Mme Ve Prus-Meurisse, propriétaire par emphythéose du domaine utile et 2,000 francs aux Hospices de Roubaix, propriétaires du fonds.

A cinq heures moins un quart, le jury se retire pour délibérer et, pendant cette suspension de l'audience, les nombreux membres du barreau présents dans la salle et les auditeurs commentent vivement les arguments pour et contre fournis à cet important débat, sur la théorie de la plus-value en fait d'expropriations pour cause d'utilité publique.

Enfin, à 6 heures 20 minutes, les jurés sortent de leur salle de délibérations et M. le président Ricouart lit les décisions suivantes, qui règlent l'expropriation de la propriété de Mme veuve Prus-Meurisse (domaine utile) :

Offres de la ville: 5,300 francs.
Demande, 108,843 fr. 25.
Allocation, 39,600 fr. 83.
Pour les Hospices (domaine de fonds) :
Offre, 2,000 francs.
Demande, 29,829 fr. 78.
Allocation, 10,883 fr. 97.

La séance est levée à 6 heures 45 minutes.

Mardi, à onze heures du matin, nouvelle audience et continuation des expropriations du 1er lot.

Voici la liste des noms et des numeros des jeunes gens du canton Ouest qui ont tiré au sort jeudi dernier :

Adriennens Jean-Baptiste, 132; Agache Jules, 18; Algoet Charles, 176; Baelens François, 127; Baert Charles, 275; Bagre Georges, 175; Bataille Gustave 283; Bataille Louis, 100; Beausière Jean-Baptiste, 131; Bayart Arthur, 64; Bayart Jules, 177; Bayart Louis, 231; Beauchamps Henri, 234; Bahaert Henri, 166; Bernard Gustave, 110; Beulque Alphonse, 129.

Blauwart Victor, 144 ; Boet Henri, 42 ; Bonnel Paul, 272 ; Bonte Adolphe, 289 ; Borgraeve Victor, 228 ; Bougeois Edouard, 125 ; Boyn J.-B., 240 ; Braeye Henri, 150 ; Brunia Omer, 252 ; Bury Alphonse, 62 ; Caillaux Henri, 126 ; Campagne Auguste, 207 ; Capelle Jean-Baptiste, 277 ; Cavon Louis, 76 ; Cheval Félix, 13 ; Carton Henri, 6.

Casiez, Louis, 135 ; Castelain, Henri, 69 ; Cateau, Théodore, 111; Catteau, Adolphe, 22; Charlet, Céler, 8, Choquet Eugène, 168 ; Chaerlhoudt, André, 224 ; Clement Charles, 263; Cock, Fidèle, 225 ; Colier, Jules, 25 ; Coquelet, François, 164 ; Cousart, Ferdinand, 47 ; Coussaert, Alfred, 242 ; Crieck, Jean-Baptiste, 78 ; Dalinval, Henri, 279 ;

Dasprez Jules, 191 ; Dassonville Adolphe, 172 ; Dazin Joseph, 122; Debaere Louis, 173; Debaisieux Adolphe, 184; Debuisne Henri, 49; Decarne Henri, 267; Declercq Jean-Baptiste, 220; Decottignies Désiré, 1; Decraene Henri, 11; Degraeve Henri, 178; Degrelle Palmir, 156; Delannoy Jean, 70; Delberghes François, 257; Delcroix Charles, 167; Delcroix Jean, 63.

Delescluse Henri, 26; Deledalle François, 222; Delepaul Pierre, 79; Deleporte Henri 165; Delfosse Achille, 124; Delobel Julien, 41; Deloose Charles, 238; Delporte Auguste, 115; Deltête Jules, 214; Demasure Floris, 298; Deneef Charles, 137; Denys Joseph, 101; Deprès Georges, 112; Deprest Louis, 27; Dereumaux Jules, 233; Dernoncourt Arthur, 213.

Dervaux, Henri, 145 ; Desbarbieux, Pierre, 92 ; Desbonnets, André, 120; Deschamps Jules, 245 ; Desobry, Sévère, 170 ; Desplechin, Léopold, 72 ; Despretz, Emile, 226 ; Derwasmes, Arthur, 214 ; Deweirdt, Joseph, 142 ; Dillies, Louis, 202; Dodin Jean-Baptiste, 59; Douchez, Léonce, 79 ; Druelle, Edmond, 14 ; Ducoulombier, Louis, 66 ; Dupire, Arthur, 140 ; Duplat, César, 75.

Duponchelle Jules, 121; Duquesne Auguste, 179; Duthoit Albert, 85; Duthoit Louis, 2; Duverge Henri, 5; Duvivier Germain, 227; Farvacques Carlos, 57; Fassiaux Louis, 151; Favier Louis, 185; Ferret Fidèle, 258; Fiquet Alfred, 243; Flipo Victor, 9; Fournier Napoléon, 15; Franchomme Joseph, 67; Franchomme Pierre, 162; Frenoy Henri, 212.

Fresnoy Alfred, 108 ; Gerardin Victor, 3; Germain Louis, 109; Ghesquière Alfred, 24 ; Ghesquière Jules, 45; Glorieux Louis, 192 ; Glorieux Mathurin, 200; Godard Henri, 232; Goethals Oscar 204; Gons Henri, 141; Griaux Jules, 230; Grulois Auguste, 99; Haisberghe Alfred, 44; Hancelin Charles, 247; Harmaud Alphonse, 83; Haugedé Henri, 113.

Honoré François, 239; Ingels Alfred, 65 ; Ladsous Arthur, 133; Lalouette Edouard, 114; Lamour Henri, 174 ; Lapauw Alfred, 130; Lebarguay Alfred 208; Leblond Eleuther, 276; Lecerf Jules, 186; Lecerf Pierre, 153; Leclercq J.-B., 19; Leclercq Arthur, 106; Leclercq Alfred, 165; Lecombie Jules, 51; Lecomte Charles, 134; Lecoutre Cyrille, 169.

Lefebvre Samuel, 158 ; Legrand Emile, 209 ; Lemaire Louis, 189 ; Leman Henri, 195 ; Lempire George, 281 ; Lepercq Théophile, 90 ; Leplat Achille, 109 ; Leplat Adolphe 190 ; Leporte Charles, 168 ; Lequenne Arthur, 37 ; Lerouge Louis, 236 ; Lerouge Alexandre, 262 ; Lessenne Arthur, 81 ; Lestienne Louis, 206 ; Lestienne Henri, 109 ; Lièvins Jules, 60.

Loridan Napoléon, 269; Maréchal Joseph, 82; Martin Jules, 149; Mazurel Arthur, 20; Mayeux Augustin, 56; Meert Pierre, 223; Ménard Jules, 152; Méresse Urbain, 48; Meyer Charles 268; Millécamps Alfred, 21; Moine Charles, 215; Monbel Paul, 151; Montay André, 270; Moreau Théophile, 34; Moreau Théophile, 250; Mouremanne Charles, 80.

Mulliez, Emile, 229 ; Muylle, Eloy, 197 ; Naessens, François, 86 ; Nazelle, Louis, 198 ; Nys, Louis, 263 ; Opsommer, Ferdinand, 116, Ottevaere, Léon, 50 ; Papegay, Arsène, 93 ; Parent, Arthur, 196 ; Paux, Joseph, 253 ; Pennel, Charles, 94 ; Pessemier, Casimir, 199 ; Petit Eugène, 83 ; Petit, Jean-Baptiste, 188 ; Petit, Emile, 237 ; Petit, Alfred, 119.

Piérart Alfred, 193; Pollet Hure, 28; Pollet Félix, 128; Popeliez Joseph, 219; Poppe Arthur, 96; Pouilly Albert, 104; Prouvost Ernest, 254; Prus Arthur, 73; Régnier François, 139; Rousseau Dominique, 12; Salembier Ferdinand, 20; Scarceriaux Léon, 210; Semal Constantin, 264; Sidaine Edgard, 40; Simoens Gustave, 161; Six Alphonse, 183.

Thérin Henri, 88; Tiberghien Paul, 249; Tiberghien Hector, 255; Toulier Edouard, 266; Nournemine Gustave 39; Truffaut Emile, 160; Vaillant Pierre, 54; Vandevelde Léopold, 256.

Vanpivenage Florimond, 148, Vanteenkiste Pierre, 36; Vens Amand, 58; Verhaegen Louis, 52; Verhamme François, 98; Vermeersch Léon, 35; Vermeesche François, 82; Vernier Victor, 251.

Vion Louis, 43; Voisart Alphonse, 211; Wanaigre Auguste, 123; Wattine François, 10; Watremez Edouard, 23; Watteau Joseph, 216; Watrelos Henri, 265; Willaert J.-B., 46; Willems Jules, 217; Wolf Claude, 282; Couque Arthur, 181; Lepers Alfred, 221; Watine François, 261; Wauquier Charles, 16; Vasseur Alfred, 17; Pavot Noël, 97.

Nous donnerons demain, les derniers noms et numéros des conscrits qui ont tiré jeudi.

Une erreur s'était glissée dans la publication en locale des votes des députés du Nord relativement aux questions de révision et du scrutin de liste.

Nous croyons, en raison de l'importance de ces votes devoir les reproduire d'après le *Journal Officiel*.

Vote des députés du Nord, sur le dernier paragraphe, du projet présenté, par la Commission des 33, en opposition au projet du gouvernement.

Nombre des votants	486
Majorité absolue	244
Pour l'adoption	268
Contre	218

Ont voté pour : Bergerot, Brame Georges, Debuchy, Legrand Louis, de Valenciennes, de Marcère, Plichon, des Rotours.

Ont voté contre : Bernard (Nord), Cirier, Charles Desmoutiers, Alfred Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Gustave Masure, Outters, Screpel.

N'a pas pris part au vote : Trystram.

Vote des députés du Nord, sur la proposition de comprendre le paragraphe 2, (scrutin de liste), dans la révision.

Nombre des votants	396
Majorité absolue	199
Pour l'adoption	109
Contre	287

Ont voté pour : Bernard (Nord) Cirier, Alfred Girard, Giroud, Pierre Legrand, Gustave Mazure, Screpel.

Ont voté contre : Bergerot, Georges Brame, Debuchy, Charles Desmoutiers, Louis Legrand, de Marcère, Outters, Plichon, des Rotours.

Se sont abstenus : Guillemin, Trystram.

Ce soir, dimanche 29 janvier 1882, à 7 heures 1[2 du soir, aura lieu le grand concert de bienfaisance au bénéfice des vieillards secourus à domicile par la ville, organisé par la musique municipale la *Grande-Harmonie*, directeur : M. Victor Delannoy, avec le concours de : Mlle Letellier, professeur de piano et de solfège à l'Académie de musique de Roubaix.

M. V. Minissart, professeur de chant à l'Académie de musique de Roubaix. — M. Paul Fournier, clarinettiste, lauréat du conservatoire de Bruxelles.— M. Ch. Montigny piston solo de la *Grande-Harmonie*. —M. Ver Vaissier, Basse-solo de la *Grande-Harmonie*. — MM. A. Dubocage, et F. Dodin, flûtistes de la *Grande-Harmonie*.

La salle de Concert ne sera pas ouverte avant 7 heures du soir.

Prix du cachet : un franc.

Voici le programme de la soirée bachique qui sera offerte lundi prochain à 7 h. du soir, dans la salle des sapeurs-pompiers aux familles des membres honoraires et exécutants de la Grande Fanfare.

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Ouverture. — Fanfare, 2. *L'art d'être grand'père*. — MM. L. Foélix, 3. Fantaisie pour Saxophone. — D. Rivelois, 4. *Les Dernières pensées du Christ*. — G. Servranx, 5. Air varié pour flûté. — F. Dodin, 6. Scène dramatique. — O. Lefebvre, 7. Chansonnette comique. — Vergotte.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. Ouverture. — Fanfare, 2. *Innocencé*, scène dramatique. — MM. E. Foélix, 3. Air varié pour Saxophone. — D. Rivelois, 4. *Repentir*, air. — G. Servranx, 5. Fantaisie pour flûte. — F. Dodin, 6. Air. — O. Lefebvre, 7. Chansonnette. — Vergotte.

Le piano sera tenu par M. C. Desurmont.

Monsieur Jacques Florin, qui avait été renversé, il y a quelques jours, vis-à-vis de sa maison, rue de Fresnoy, à Roubaix, est mort à la suite de ses blessures qu'il avait reçues.

Le sacristain du Sacré-Cœur, à Tourcoing, en rentrant hier matin, vers dix heures et demie, dans l'église, après une courte absence, constata qu'un tronc avait été enlevé.

Ses soupçons se portèrent immédiatement sur un individu qu'il avait rencontré à la porte. Il sortit de suite.

Des passants indiquèrent la route que le malfaiteur avait prise ; bientôt on l'aperçut qui se dirigeait tranquillement vers Roubaix.

Le sacristain atteignit l'homme près de la barrière du chemin de fer. Le voleur avait le tronc sous sa blouse. Il s'est laissé arrêter et emmener sans résistance aucune.

Il a déclaré que le mobile de son vol était la misère, qu'il l'avait commis pour donner du pain à ses enfants, qu'il était sans ouvrage depuis quelque temps.

Le tronc contenait 30 ou 35 sous.

Deux individus sont entrés hier, vers 4 heures, chez Mme veuve Dillies, marchande de lingerie, rue de Tournai, à Tourcoing.

Ils demandèrent à changer une pièce de 20 francs. Pendant que la marchande s'exécutait, ils lui soustrairent un corset d'une certaine valeur.

La pièce de 20 francs était fausse. C'est pendant que Mme Dillies, qui avait conçu des doutes, soumettait la pièce à l'examen d'un passant, que le vol a été commis.

LA CRISE FINANCIÈRE A LILLE. — Par jugement du 27 janvier 1882, le Tribunal de commerce de Lille a déclaré d'office en état de faillite ouverte M. Lemaire, agent de change, dont nous avons annoncé la disparition. M. Le Blan, membre de ce Tribunal, est nommé juge commissaire, et M. Capon, commis-greffier, syndic provisoire.

Les scellés ont été apposés vendredi soir chez M. Lemaire. La maison est gardée à vue par des agents de la sûreté. Samedi matin, le parquet de Lille a lancé ses mandats d'arrêt dans toutes les directions.

LES ÉTUDIANTS DE LILLE A BRUXELLES. — Hier, un groupe d'étudiants Lillois délégués par le cercle des étudiants s'est rendu à Bruxelles pour répondre à l'invitation qui leur avait été adressée par leurs confrères Belges.

DEUX FAVORISÉS DU SORT. — Nous citions hier les noms de deux Lillois qui ont gagné chacun un lot important.

Deux autres de nos concitoyens ont été favorisés par le sort au tirage de la Loterie nationale algérienne.

Ce sont M. Louis Desmedt, voyageur de commerce, qui a gagné le lot de 50.000 francs, et le nommé Delrue, ouvrier, qui a gagné un lot de 1.000 francs.

LES GAGNANTS DU GROS LOT DE LA LOTERIE ALGÉRIENNE. — Voici leurs noms qui nous sont envoyés par un correspondant de Marseille :

Ange Gusquet ; Eugène Bouffiée ; Paul Brunet ; Eugène Matheron ; Louis Barry ; Alexandre Arnavon ; Henri Gafforel ; Philibert Grérani ; Joseph Bonhomme ; Clément Lorie, ouvriers de la Société méridionale du Canet.

MAGNÉTISME ANIMAL. — Le professeur Nelle donnera, mercredi prochain, premier février, à 7 heures 1[2, au Grand-Théâtre, de Lille, une représentation scientifique de magnétisme animal et d'hypnotisme.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 26 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. HASSEBROUCQ, maire

M. Ch. Merlin, Secrétaire.

MM. Leduc, Pollet, Fourlignie, Glorieux, empêchés.

MM. Rasson, Dervaux, Doublemart, Fournier, Vienne, Darras, absents.

Le Conseil municipal,

Sur le rapport des commissions ci-après désignées.

Travaux. — (Rapporteur, M. Dupont Jévenois). Vote de nouveaux travaux d'agencement pour augmenter le nombre des boutiques aux Halles.

Voirie. — (Rapport par le maire) Utilisation des vieux grès pour effectuer des pavages, rues du Moulin-Tonton, de la Fin de la Guerre, des Trois-Pierres et de l'Espierre, en acceptant les avances de fonds sans intérêts, de propriétaires dans les deux premières de ces rues.

Autorise la pose d'une canalisation de gaz et de l'éclairage public dans ces deux rues. Inscrit en recette les avances de fonds dont il s'agit. Vote les dépenses relatives aux travaux de voirie, avec inscription aux chapitres additionnels de l'exercice courant, et impute celles relatives aux installations du gaz, sur le crédit de 20.000 fr. pris en prévision au budget primitif.

Voirie. — (Rapport du Maire) Autorise l'exécution d'un complément de pavage, rue de Wailly, homologue les plans et devis et vote la dépense au budget supplémentaire de 1882.

Travaux. — (Rapporteur M. Dupont-Jévenois) homologue les plans et devis d'une grille de clôture à placer autour des terrains du réservoir des eaux de la Lys et impute la dépense sur le crédit spécial inscrit au budget des eaux.

Finances.— (Rapporteur, M. Lefrançois) Alloue une subvention municipale à l'entrepreneur du service d'omnibus entre Tourcoing et Neuville.

Travaux. — (Rapporteur M. Dupont Jévenois) accepte l'offre qui lui est faite de reprendre les appareils à gaz de l'ancienne école dominicale, place St-Jacques, fixe le taux, de la reprise et impute la dépense sur le crédit porté en prévision, pour le même objet, au budget primitif de 1882.

Voirie. — (Rapport du maire) ajourne à saison d'automne les travaux de replantation des arbres du boulevard.

AFFAIRES NOUVELLES

Homologue 43 rapports de la commission des logements insalubres; renvoie à la commission des finances l'examen du tableau des abonnements pour le déchargement des charbons sur la voie publique. Donne acte au maire d'une communication relative au tramways (ligne des réservoirs à la Grand'Place). Billets d'aller et retour — Cartes d'abonnements et avis de l'ingénieur du contrôle, au sujet des objections de la compagnie.

Renvoie à la commission des finances l'examen de la demande de crédits supplémentaires de l'exercice 1881.

Nomme deux délégués supplémentaires devant faire partie de la commission appelée à juger les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales de 1882.

Sont élus MM. Lefrançois et Maroffin.

CHRONIQUE THÉATRALE

Nous avons assisté à la représentation théâtrale de jeudi soir et, ayant déjà donné le compte-rendu de la *Princesse de Trébizonde*, nous ne nous étendrons pas sur cette opérette. Nous dirons seulement que *Raphaël*, en prince bien élevé, a tenu compte de ce que nous avons dit. Nous avons même constaté qu'il n'a pas chanté plus mal pour cela : au contraire.

Mlle Mousseron, faut-il le dire, ne veut pas s'habituer à chanter en mesure. Nous entendions derrière nous des personnes pestant contre le chef d'orchestre. Pourquoi ? Un musicien, avec toute la bonne volonté possible, ne peut faire d'une noire une blanche et *vice-versa*. Pour plaire au public, il ne suffit pas d'avoir une jolie voix, de pencher la tête sur le côté, et de chanter juste; il faut encore suivre la musique et ne pas faire des notes de fantaisie.

Nous féliciterons particulièrement MM. Ponsi et L. Couvreur qui se tirent vraiment bien de leurs rôles.

Comme la dernière fois, le chœur des chasseurs a été bissé et applaudi par toute la salle. Une remarque, pourquoi les artistes intercalent-ils dans la pièce des variantes et des mots qui n'existent pas dans le livret? Improviser est très joli, mais ces sortes d'improvisations ne peuvent généralement se fusionner avec l'œuvre de l'auteur. Autre remarque, des passages de chant ont été passés. (*Régina et Tremolini*).

Dans le *Bourreau des Crânes*, MM. Couvreur et Mme Hébert ont été très amusants. La dernière, à M. Germain qui s'est tout à fait distingué dans ce vaudeville. M. Germain est un acteur excellent et que nous espérons entendre souvent et avec plus de plaisir encore, s'il est possible.

En résumé, la soirée de jeudi a été bonne et nous désirons qu'il en soit de même pour celle de ce soir.

PAUL LIMON.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 janvier 1882.

Homicide par imprudence. — L'affaire de la fille Marie Perreyn est venue aujourd'hui devant le Tribunal.

Marie Parreyn est une grosse fille de trente ans environ, un peu rougeaude, à la tournure fort campagnarde et dont la figure n'indique qu'une intelligence fort bornée.

Elle avoue avoir laissé mourir son enfant, faute de soins, qu'elle n'a pu lui donner, du reste, ayant éprouvé une assez longue syncope.

Elle n'osa pas dire ensuite, affirme-t-elle, le malheur qui lui était arrivé et cacha, sous la paillasse de son lit, le petit corps mort.

La malheureuse demeura ainsi toute une semaine dans sa chambre, en compagnie du cadavre de son enfant.

Une voisine, amie de l'accusée, avait des soupçons et elle finit par découvrir la triste vérité, qu'elle alla conter à la gendarmerie.

Cette femme est aujourd'hui témoin et sa déposition est absolument conforme à ce qu'elle a d'abord dit à la gendarmerie.

La fille Parreyn répond timidement, mais clairement aux questions de M. le président. Elle avoue tout. Il n'y avait rien de prémédité dans sa conduite.

Elle est condamnée à six mois de prison.

Vol.— Le nommé Charles Dosseyn travaillait chez M. Beheys, maître charpentier, rue d'Arras, à Lille.

Cet ouvrier, en quittant chaque jour l'atelier, emportait des outils, et souvent même du bois appartenant à son patron.

Il avait ainsi la matière première et de quoi façonner, à son compte, mais au détriment de son patron, des tables et autres ustensiles qu'il vendait ensuite aux voisins.

M. Beheys, s'apercevant que son bois diminuait, surveilla ses ouvriers.

C'était justement un jour où Desseyn éprouvait le besoin de renouveler sa petite provision d'habitude.

Dans le jardin du patron se trouvait un chantier renfermant tout ce qu'il lui fallait, et il résolut de s'y rendre la nuit suivante.

Cela donna même lieu à un désagréable quiproquo pour un voisin.

Celui-ci, armé d'une trique, faisait la ronde d'un côté du chantier, tandis que son ami, M. Beheys, la faisait de l'autre.

Mais ne voilà-t-il pas que nos deux surveillants, se prenant réciproquement pour le voleur de bois, se chargent tout à coup avec entrain, s'envoyant une magnifique volée de coups de bâton !

Pendant qu'ils se donnaient ainsi des preuves *frappantes* de leur vigilance mutuelle, le voleur s'en allait tranquillement par où il était venu.

Malheureusement pour lui, divers indices mirent, dès le lendemain, sur ses traces et le voilà sur le banc de la Police correctionnelle.

Atteint et convaincu de vol de nuit, dans un lieu habité, il est condamné à un an de prison.

A PROPOS DU CENTENAIRE D'AUBER

La direction du Grand-Théâtre de Lille, annonce pour aujourd'hui, dimanche, une représentation extraordinaire donnée à l'occasion du Centenaire de la naissance d'Auber.

Le sentiment est louable et je rends volontiers hommage à l'initiative de M. Mounier de Jolly, tout en regrettant qu'il n'ait pas cru devoir faire quelque chose de plus pour la mémoire du grand homme, que de jouer deux actes de la *Muette*, que l'on a déjà joués cinq ou six fois depuis le commencement de l'année, et *Madame Favart* le tout flanqué d'un drame.

J'aurais voulu, pour cette anniversaire, une représentation dont le programme fût exclusivement composé d'œuvres du Maître. Néanmoins, mieux vaut encore ce modeste hommage, que rien du tout. « Il faut savoir se contenter de peu. »

La semaine théâtrale n'offrant au chroniqueur d'autre ressource que de répéter à satiété : « Mistral est grand, Gounod est son prophète !» ou bien encore : « Comme ce Pailleron a de l'esprit ! » (car le succès de *Mireille* et du *Monde où l'on s'ennuie*, ne permet plus au directeur d'afficher d'autres pièces), je ferai une large digression en dehors des limites de ma chronique pour vous raconter à bâtons rompus la vie de cet Auber, dont on fête aujourd'hui la mémoire.

Auber est normand d'origine. Il naquit à Caen, le 29 janvier 1782. Son père était un artiste, artiste amateur, il est vrai, car sa fortune lui permettait de faire, comme on dit, de l'art pour l'art. Il recevait chez lui l'élite des musiciens, donnait des soirées, où les plus grands talents ne dédaignaient pas de se faire entendre.

Dans un milieu si artistique, le fils de la maison, qui lui-même était doué de qualités rares, ne tarda pas à devenir de première force sur divers instruments. Cependant, Auber était d'un naturel si timide que, malgré les exhortations de son père, qui l'engageait à se consacrer à l'art musical, il demanda a entrer dans le commerce.

Cette lubie, véritablement surprenante chez un génie comme l'auteur de la *Muette*, ne devait pas être heureusement de longue durée. Dégoûté des affaires, Auber se mit à composer et dès ses premiers débuts, obtint un succès colossal. Il n'écrivait alors que de la musique pour symphonie et quelques romances légères, qui faisaient fureur dans les salons. Ces premiers essais, bien qu'entachés de nombreuses imperfections, attirèrent sur le jeune compositeur l'attention de Chérubini, alors directeur du Conservatoire. Auber devint l'élève du célèbre représentant de l'Ecole italienne.

Quelques années après, il se décida enfin à aborder le théâtre et à présenter au directeur de l'Opéra-Comique, une partition dont Planard avait écrit les paroles. Ce fut un four. C'était le premier désenchantement que subissait Auber. Mais, bientôt, il obtint un autre poëme de son premier collaborateur, qui était alors le librettiste à la mode. Cette fois, le succès sourit à la tentative du musicien. La *Bergère châtelaine* fut représentée pendant très longtemps.

Auber était *lancé*, comme on dit en argot. A dater de ce jour; la vogue s'attacha à ses œuvres et ne le quitta plus.

Scribe, le célèbre Scribe, devenu son collaborateur, écrivait les paroles, Auber composait la partition..... et la pièce faisait encaisser des sommes folles aux Directeurs.

Néanmoins, comme la gloire d'un homme engendre toujours des sentiments de jalousie chez ses émules, on accusait Auber de n'écrire que de la petite musique. « C'est un habilleur de flonflons », murmuraient ses ennemis.

— Décidément, dit-il un jour à Scribe, il faut leur imposer silence. Avez-vous un sujet qui puisse comporter cinq actes ?

— Non, mais j'en trouverai un.

— Le plus tôt possible, je vous prie.

— Comptez sur moi.

Une heure après, Scribe rentre précipitamment chez Auber.

— J'ai notre sujet, mon cher, lui dit-il.

— Vraiment ?

— L'Opéra manque de première chanteuse. Un rôle de danseuse, un rôle mimé ferait merveille. Qu'en dites-vous ?

— C'est possible. Mettons-nous à l'œuvre et prouvons aux critiques que nous pouvons *faire grand*, quand nous le voulons.

Voilà comment la *Muette* vint au monde.

Pour citer les succès d'Auber, il faudrait citer presque toutes ses œuvres. Les plus célèbres pourtant sont : *Fra-Diavolo*, le *Philtre*, le *Cheval de Bronze*, le *Domino noir*, les *Diamants de la couronne*, *Haydée*, le *Premier jour de bonheur*, etc., etc.

Sa musique est essentiellement gaie, vive et originale. Auber est sans contredit le premier des compositeurs français et celui dont les œuvres auront le plus de durée. Les opéras abondent en mélodies gracieuses et exemptes de recherche. Du reste, le caractère frappant de ce compositeur est la facilité. Cette facilité même contribue, je le crois, à accentuer chez lui un défaut, celui de négliger trop l'orchestration au profit de la phrase mélodique.

Auber n'était pas seulement un homme de génie, c'était aussi un cavalier plein de distinction, diseur de bons mots, convive aimable.

On cite de lui une foule de *mots* charmants :

— Je vous annonce, dit-il un jour à table chez des amis, que l'*Académie* vient d'accoucher d'un dictionnaire. L'enfant se porte bien, la mère est malade.

Une autre fois — c'était sous l'Empire — on lui apprend de hautes nominations dans la hiérarchie militaire :

— Ah ça, dit-il, le bâton se donne aux maréchaux ; mais c'est aux ministres qu'il faudrait l'offrir.

— Pourquoi donc ? lui crie-t-on de toutes parts.

— Eh ! parbleu ! parce qu'ils sont aveugles !

Comme bien on pense, tous les gouvernements comblèrent d'honneurs le compositeur de la *Muette*. Il fut successivement décoré de tous les ordres du globe.

Ce soir, on couronnera son buste sur notre Grand-Théâtre. Si, après cela, il n'est pas content....

GASTON MONTLANDRY.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LILLE

Nous avons donné jusqu'ici les divers et très remarquables discours prononcés à la séance solennelle de la Société Industrielle.

Nous n'avions pas pu nous procurer, jusqu'ici, celui de l'honorable M. Mathias, président de la Société, nous le donnons ci-dessous, regrettant de devoir placer au dernier plan celui qui méritait si bien, on va le voir, de figurer au premier :

Mesdames, Messieurs,

Le malheur qui nous menaçait depuis longtemps s'est appesanti l'an dernier sur la Société Industrielle. Le 26 janvier, quelques jours après la séance publique, M. Kuhlmann, notre fondateur et président, terminait sa longue et glorieuse carrière.

Beaucoup d'entre nous ont entendu, tous ont pu lire les paroles prononcées sur la tombe de cet homme de bien et de génie, paroles qui, aux points de vue les plus divers, ont fait ressortir les merveilleuses aptitudes dont il était doué, les travaux qui ont remplisa vie, les découvertes dont il a enrichi la science et l'industrie, la générosité avec laquelle il a doté les institutions qu'il a présidées ou fondées.

Je ne saurais refaire le discours prononcé, au nom de la Société industrielle, par notre vice-président, M. Adrien Bonte. Il restera le témoignage public de ce que nous devons à M. Kuhlmann. La création, sous les auspices de la Chambre de Commerce, de notre Société, sa reconnaissance hâtive d'utilité publique, sa riche dotation et la place si honorable qu'elle a occupée dès ses premiers pas dans le monde, tout est l'œuvre de M. Kuhlmann.

Je suis heureux d'être aujourd'hui, devant la sympathique assemblée qui nous reste si fidèle, l'interprète des sentiments de haute estime qui feront tradition parmi nous.

Cependant, le nom n'avait pas disparu avec celui à qui il doit son illustration. Déjà, son fils avait donné des preuves de grande capacité comme administrateur et comme industriel, et nous promettait un actif concours, lorsque sa mort subite vint plonger dans un nouveau deuil une famille déjà si éprouvée et dont nous avons partagé la douleur. Qu'elle en reçoive, aujourd'hui encore, l'expression la plus sincère.

Bientôt, nous l'espérons, un monument élevé par la Chambre de Commerce et la Société industrielle, viendra perpétuer le souvenir, et ma